

NOTRE-DAME DE FRIBOURG



NOTICE HISTORIQUE

sur ce sanctuaire de Marie avec indication du
service religieux.

EN SOUVENIR DE SA RESTAURATION LORS DES FÊTES DU
III^e centenaire de la mort du B. P. Canisius

1597—1897

ET DU 700^{m^e} ANNIVERSAIRE DE SA CONSTRUCTION

1201—1901

et hommage de reconnaissance envers ses bienfaiteurs.

Prix 30 Centimes — en faveur de l'église.

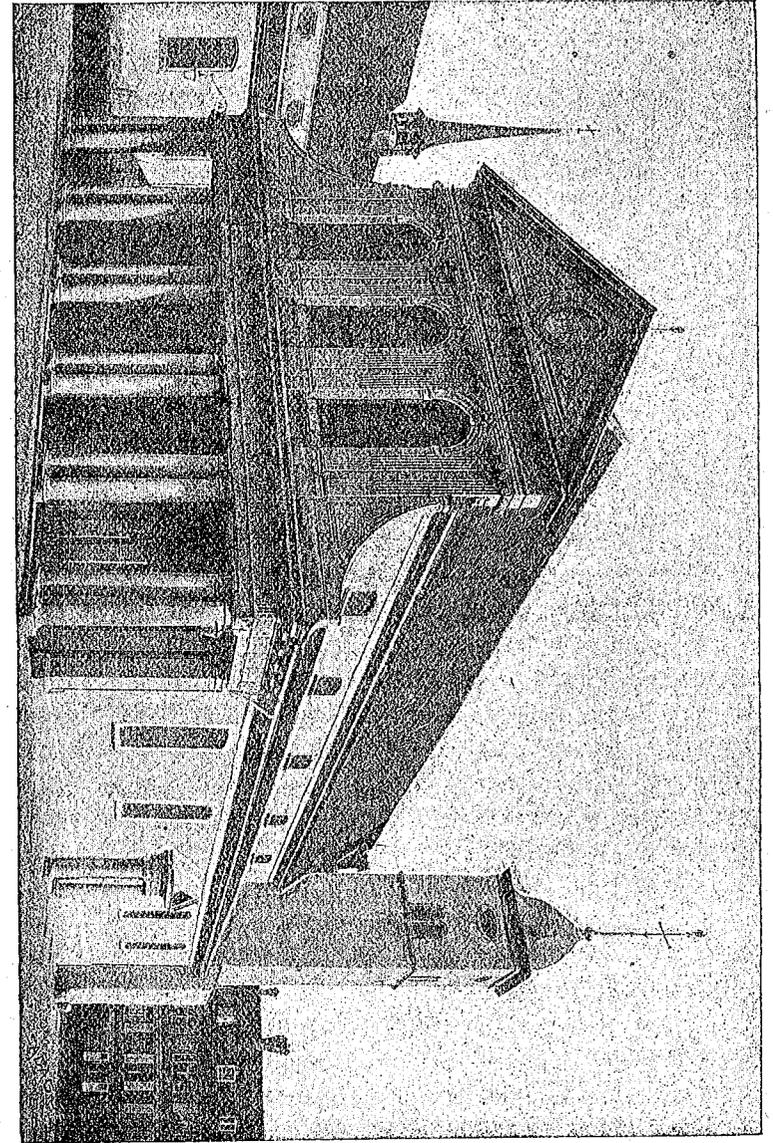
FRIBOURG

IMPRIMERIE DU B. P. CANISIUS

IMPRIMATUR

Le 18 Juillet 1900.

J. V. PELLERIN, Vic. Gén.



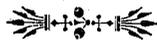
L'église de Notre.Dame, à Fribourg.

A la veille du sept-centième anniversaire de la construction de l'église de Notre-Dame, les Chanoines de la dite église adressent à la population catholique de Fribourg un pressant appel de venir en aide, par des legs ou par des dons spontanés pour couvrir la lourde dette qui pèse encore sur l'église de Notre-Dame depuis sa dernière réparation. Cette dette une fois réglée on pourra alors penser à réaliser un désir déjà depuis longtemps exprimé, concernant le chauffage de cette église, ce qui serait certes un grand bienfait pour de nombreuses personnes infirmes qui, en hiver, ne voudraient par se voir privées de la sainte messe.

Sa Grandeur Mgr Deruaz, évêque de Lausanne et Genève, dans une lettre adressée aux Chanoines de Notre-Dame, appuie leur demande par ces paroles :

„Nous approuvons et nous bénissons les démarches faites par le clergé de Notre-Dame en vue de recueillir des souscriptions pour la restauration de cette église.

Nous encourageons les fidèles de la ville de Fribourg à favoriser cette Œuvre par de généreuses offrandes et nous espérons qu'aux premières souscriptions viendront s'en ajouter de nouvelles, qui permettront de mener à bonne fin les réparations si nécessaires. “



NOTRE-DAME DE FRIBOURG

AVANT-PROPOS

In souvenir des fêtes du 3^{me} centenaire de la mort du B. P. Canisius, fondateur des Congrégations de la Sainte Vierge à Fribourg, les Chanoines de cette église, avec l'approbation et la bénédiction de Sa Grandeur Mgr Deruaz, évêque de Lausanne et Genève, ont entrepris les réparations urgentes de l'église de Notre-Dame, menacée d'être démolie. L'esprit religieux qui anime les habitants de Fribourg, leur dévotion envers la T. S. Vierge et la vénération pour l'antique sanctuaire de Marie, ont stimulé toutes les classes de la société à faire des offrandes spontanées en vue de conserver cet édifice, consacré à la Mère de Dieu et si cher à notre Père dans la foi, le B. P. Canisius.

Les réparations exécutées en 1896 se sont élevées à environ quarante mille francs, sur lesquels il reste actuellement 12,000 francs à payer. A cette somme il faut ajouter les frais du trottoir et d'un drainage autour de l'église qui arrivent à 2500 frs., de sorte qu'une dette de 15,000 frs. pèse encore sur l'église de Notre-Dame.

Malgré la multitude des autres bonnes œuvres, nous espérons que la générosité du public ne nous fera pas défaut et qu'elle nous aidera cette fois encore à solder, cette dernière dette, soit par des legs testamentaires, soit par des dons pontanés.

Dans le but de donner aux personnes charitables une faible marque de notre reconnaissance, nous avons cru bon de rééditer quelques données historiques * sur l'église de Notre-Dame, que le zèle et la générosité du peuple de Fribourg toujours ont préservée d'une ruine imminente, et d'y ajouter un aperçu du service religieux de Notre-Dame ainsi

* Selon M. le chanoine Remy.

que des associations religieuses y établies, propres à entretenir la piété envers la Sainte Vierge et l'attachement des Fribourgeois pour la seule église de notre ville qui lui soit spécialement consacrée.

I. COUP D'ŒIL HISTORIQUE SUR NOTRE-DAME

Un peuple aussi profondément religieux que celui de Fribourg ne pouvait se dispenser d'avoir une dévotion toute particulière envers l'auguste Mère de Dieu. Si nos ancêtres, suivant la pieuse remarque d'un chroniqueur (*Chronique fribourgeoise*, p. 217) eurent à cœur de conserver intact leurs franchises et privilèges, ils ne furent pas moins soucieux des intérêts spirituels de leur cité, et tandis qu'ils mettaient leur liberté à l'abri de fortes tours et d'une triple ceinture de remparts, ils érigèrent pour la sauvegarde de leur foi cette multitude d'églises et de couvents, qui donne à notre ville cet aspect pittoresque et particulier si agréable au voyageur catholique.

Une des plus anciennes églises de Fribourg — la plus ancienne peut-être, s'il faut en croire Guillimann et d'autres historiens dignes de foi — fut celle de Notre-Dame, qui paraît avoir précédé la fondation de Saint-Nicolas et être antérieure même à l'existence de la cité. C'était primitivement une chapelle, à l'usage des populations disséminées sur les rives agrestes de la Sarine. Les ducs de Zähringen et leurs devanciers venaient y entendre la messe, lorsqu'ils faisaient résidence dans leur manoir de *Freiburg*, ou château libre, ainsi appelé à cause de sa position élevée et avantageuse. En 1167, une ordonnance de l'évêque diocésain détacha Notre-Dame de la juridiction du curé de Villars-sur-Glâne. En 1201, les murs délabrés de l'antique chapelle firent place à une construction plus spacieuse, et cette date, conservée par une inscription commémorative placée au fond

du chœur, peut servir à préciser l'époque de l'érection de Notre-Dame en qualité d'église. Dès 1417, nous voyons par une bulle de Martin V qu'il y avait en cette église douze prêtres ou desservants, appelés frères mineurs, qui, indépendamment de leurs offices canoniaux, avaient la charge de procurer des secours spirituels aux malades. Quelques-uns d'entr'eux parcouraient les différents pays, pour recueillir des charités dans les villes et diocèses voisins, en faveur de l'Hôpital.

Le Grand Hôpital de Fribourg, qui, d'après Kuenlin, existait déjà en 1248, n'était dans le principe qu'un hospice pour les pèlerins qui se rendaient en Terre-Sainte. A l'instar de tous les établissements de ce genre, il avait été placé sous les auspices de Notre-Dame de Compassion, et formait comme une dépendance de l'église de ce nom. Devenu plus tard propriété bourgeoise, il fut redevable de ses accroissements ultérieurs à la bienveillance des évêques voisins et surtout à la sollicitude paternelle des Souverains Pontifes Martin V et Innocent VIII, qui, par leurs bulles en date du 17 août 1417 et du 2 août 1488, favorisèrent et encouragèrent les généreux bienfaiteurs de ce charitable institut. L'Hôpital était situé primitivement dans le voisinage de Notre-Dame, à la place des arcades, près de la petite promenade connue sous le nom de *Bletz*. Le clergé de Notre-Dame desservait l'Hôpital quant à la partie spirituelle, et un de ses plus jeunes membres en remplissait ordinairement les fonctions de curé. Cet état de choses dura jusque vers la fin du dix-septième siècle, époque où l'Hôpital fut transféré sur les Places. — Le clergé de Notre-Dame, très nombreux au quinzième siècle, fut, par une décision du gouvernement en date du 20 septembre 1565, réduit à six membres. De nouvelles fondations permirent plus tard d'élever ce nombre à huit, savoir : quatre chanoines, dont l'un porte le titre de Recteur, deux chapelains et deux primissaires. C'est ainsi que nous les trouvons classés dans le *Status totius Cleri*, publié par Monseigneur de Lentzbourg,

en 1790. — De nos jours, par suite de la diminution des fonds, l'église de Notre-Dame, n'est plus desservie que par deux chanoines.

Un privilège aussi honorable pour le clergé de Notre-Dame que précieux pour les fidèles qui visitent cette église, est son aggrégation à toutes les indulgences, à tous les privilèges et faveurs spirituelles de la Basilique pontificale de Latran à Rome. Le diplôme de concession où toutes ces grâces sont énumérées, a été obtenu pour la première fois en 1728. Il a été renouvelé depuis lors en 1743, en 1844 et plus récemment encore en 1890.

Il existe deux autres privilèges accordés à l'église de Notre-Dame, trop importants pour pouvoir être passés sous silence. — Le premier, c'est le droit que possèdent les membres du gouvernement de Fribourg, en temps d'interdit général, de pouvoir entendre la messe à huis clos dans l'église de Notre-Dame, pourvu que ceux qui voudront profiter de ce privilège n'aient pas eux-mêmes été la cause spéciale de l'interdit. Ce privilège a été accordé en 1418, par Martin V, en mémoire de la réception magnifique que les Fribourgeois avaient faite à ce Souverain Pontife, à son retour du concile de Constance. Espérons que les circonstances prévues dans la bulle ne se présenteront pas. Cependant si jamais l'interdit venait à être lancé sur la ville de Fribourg ou sur le canton, ce serait le cas de faire usage du privilège accordé à Notre-Dame.

L'autre faveur toute spéciale dont jouit cette église, c'est d'avoir un autel privilégié quotidien à perpétuité, en sorte que toutes les messes dites au maître-autel jouissent d'une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, pour qui le saint sacrifice a été spécialement offert. Ce privilège a été concédé le 12 des Calendes (20 novembre) 1613, par le Souverain-Pontife Paul V, pour reconnaître le dévouement que les magistrats de Fribourg avaient de tout temps témoigné au Saint-Siège et en mémoire de l'heureuse

solution des difficultés qu'avaient rencontrées dans le principe l'admission des RR. PP. Capucins au sein de notre ville.

Après avoir retracé l'historique du clergé de Notre-Dame et des privilèges qu'il a obtenus, parlons maintenant aussi de l'édifice matériel, et faisons connaître les transformations successives et les phases critiques par lesquelles il a passé.

L'érection de la chapelle de Notre-Dame en église publique, qui eut lieu en 1201, ne fit qu'accroître la dévotion des Fribourgeois et leur prédilection pour cet antique sanctuaire. Plusieurs familles ou corporations furent jalouses d'y avoir leur autel et de contribuer par des legs pies à la splendeur du culte divin qui s'y célébrait. Grâce aux fondations qui se firent dans la suite des temps, on comptait en 1784 dans l'église de Notre-Dame douze autels, adossés la plupart à la muraille ou aux piliers. Le maître-autel, érigé sous le vocable de la Conception, appartenait depuis des siècles à l'Hôpital de Fribourg. — Les propriétaires des chapelles latérales avaient selon toute apparence la charge d'entretenir leur autel, et il est probable aussi que leur zèle les portait à s'imposer de temps en temps quelques sacrifices, pour faire des réparations à la voûte ou à une partie de nef correspondante à leur autel.

En 1584, l'église de Notre-Dame fut pour la première fois rebâtie à neuf, probablement en suite de l'Apostolat du B. P. Canisius qui y avait établi les congrégations de la Sainte Vierge dont les membres sont devenus si nombreux, que l'ancienne église ne put plus les contenir. En 1663, sur l'ordre du gouvernement, l'Hôpital dut refaire le clocher, et quelques années plus tard, la sacristie. En 1667, l'église fut dotée d'un orgue, établi d'abord aux frais du clergé. A cet instrument primitif succéda plus tard un orgue de construction moderne, fabriqué par Mooser, le père de notre grand artiste.

Le dix-huitième siècle, époque de scepticisme et d'abaissement moral, faillit plus d'une fois entendre sonner la dernière heure de l'antique sanctuaire de Notre-Dame. A différentes

reprises, les évêques de Lausanne, toujours si zélés pour le culte de la T. S. Vierge et pour la conservation de l'église qui lui est spécialement consacrée, se virent obligés de stimuler le zèle des Fribourgeois en faveur de ce vénérable édifice qui tombait de vétusté. En 1755, en 1784, et plus tard en 1810, il avait été question de le démolir. Mais, sans doute, du haut des Cieux l'auguste Vierge Marie s'intéressait à la conservation de son temple, car ce fut Elle qui, par une intervention trop visible pour être méconnue, fit avorter successivement toutes les combinaisons enfantées par un étroit esprit d'économie. En 1784, au moment où le marteau des démolisseurs, accélérant l'œuvre des siècles, se préparait à donner le dernier coup à Notre-Dame, cet édifice fut comme miraculeusement conservé, par la générosité d'un M. Antoine Vonderweid, lequel, dans son testament du 24 mai 1772, avait légué des immeubles qui devaient être vendus et le produit, après la mort de ses deux sœurs, affecté aux réparations et à l'entretien de Notre-Dame. Le produit de ces ventes s'étant élevé à 18,000 écus, c'est-à-dire à plus de 65,000 frs. monnaie actuelle, l'écu étant compté à 25 batz, on se mit immédiatement à l'œuvre, et le 6 septembre 1787, Monseigneur de Lentzbourg put consacrer le maître-autel et ouvrir l'église à la célébration des offices. Les deux autels du Rosaire et de l'Assomption, qui représentaient les douze qu'on avait vus autrefois, n'étant pas encore achevés, furent consacrés par le même évêque, le 9 décembre 1789.

En 1852, l'existence de Notre-Dame fut de nouveau et plus sérieusement que jamais menacée. On vit alors se renouveler toutes les futiles objections qui s'étaient déjà fait jour plus d'un demi-siècle auparavant. Alors comme toujours, l'esprit frondeur et opposé au culte de Marie s'abritait derrière de misérables considérations administratives. On parlait d'économie, on trouvait que trois églises étaient trop rapprochées l'une de l'autre, on faisait valoir les agréments d'une place plus spacieuse, etc., etc. Avec des argu-

ments de cette force il devait être facile d'égarer l'opinion publique. Mais les hommes qui rêvaient la démolition de l'église de Notre-Dame avaient compté sans leur hôte... Le bon sens et l'esprit éminemment catholique de notre bourgeoisie ne se laissèrent point prendre à des pièges pas assez habilement dissimulés, et certaines phrases intempestives des orateurs du parti hostile à l'église de Notre-Dame furent accueillies, comme elle le méritaient, par un immense concert de murmures, et le maintien de cette église fut voté par acclamations, à une immense majorité. Alors aussi la même Providence, qui, en 1784, s'était servie de M. Antoine Vonderweid, pour conserver cet antique sanctuaire de la T. S. Vierge, inspira à un de nos concitoyens la généreuse pensée de se porter caution de tous les frais qu'entraîneraient des réparations jugées indispensables. Le clergé de Notre-Dame de son côté fit appel aux fidèles, et les travaux, confiés à un entrepreneur habile, furent exécutés avec élégance et solidité.

Le projet de la construction d'une église paroissiale pour le quartier des Places remit en question la démolition de Notre-Dame. Le 16 février 1876, une convention fut conclue entre l'autorité ecclésiastique, le vénérable Chapitre de St-Nicolas, le clergé de Notre-Dame, le conseil communal et la Commission de l'hôpital. L'une des clauses du contrat était „la démolition de Notre-Dame, dans le terme de sept années, et l'érection d'une église paroissiale sur les Places.

Trois ans plus tard, le 17 août 1879, Mgr Marilley faisait écrire au conseil communal par son grand vicaire pour lui demander la résiliation de la convention en ce qui concernait l'église de Notre-Dame. Dans cette lettre, il est dit que la démolition pure et simple de l'église de Notre-Dame serait vue de mauvais œil par la religieuse population de cette ville, et même de notre canton, au sein de laquelle elle produirait et laisserait une profonde impression de mécontentement et de regret. Il est constant, en effet, à cet égard, qu'indépendamment des motifs religieux qui rendent la dite

église chère à tous les cœurs catholiques, nous y voyons le sanctuaire le plus antique de notre cité où se conservent pour bien des familles les plus touchants souvenirs. D'un autre côté, il paraît assez avéré que le transfert de l'église de Notre-Dame au quartier des Places rencontrerait des difficultés de plus d'un genre. Dès lors, ce qui se présente comme le plus facile à exécuter, et comme devant être en même temps le plus agréable à la population de Fribourg et du canton, c'est que l'église en question soit conservée.»

Les négociations, interrompues par la démission de Mgr Marilley, furent reprises par son successeur. Mgr Cosandey désirait vivement la conservation de l'église; le conseil communal entraînait dans les vues de Monseigneur et voulait, lui aussi, le maintien de Notre-Dame. La mort empêcha Mgr Cosandey de conclure cette importante affaire.

Mgr Mermillod, à peine élevé sur le siège épiscopal de Lausanne et Genève, eut à cœur de conserver à Marie son antique sanctuaire. En vertu d'une nouvelle convention en date du 11 février 1884, le charitable grand hôpital abandonna à l'autorité ecclésiastique tous ses droits sur l'église et le mobilier de Notre-Dame. Le conseil communal, de son côté, consentit à ce que la même autorité ecclésiastique devint seule et unique propriétaire de l'église Notre-Dame.

En 1895, la question du transfert de l'église de Notre-Dame sur les Places fut soulevée encore une fois — espérons pour la dernière fois, — mais cette idée ne trouva pas d'écho dans la population religieuse de Fribourg qui témoigna de nouveau ostensiblement son attachement à ce sanctuaire antique de Marie et son mécontentement de toute tentative de démolition. A la veille du centenaire du B. P. Canisius et avec l'approbation et les encouragements de Sa Grandeur Mgr Deruaz, évêque de Lausanne et Genève, les Chanoines de Notre-Dame ont entrepris une nouvelle et superbe restauration de l'église entière, qui est maintenant un édifice digne de la Patronne de Fribourg, Mère de Dieu et Reine

immaculée du ciel et de la terre. Sa Majesté François Joseph, empereur d'Autriche, a daigné donner le vitrail de Saint-Joseph, qui est au chœur, en souvenir des fêtes du B. P. Canisius, le grand apôtre de la Sainte-Vierge.

Que l'église de Notre-Dame reste ce qu'elle a été dans le passé, le *palladium* de la foi catholique de la ville et du canton de Fribourg !

II. MOTIFS D'ATTACHEMENT DE LA POPULATION DE FRIBOURG A NOTRE-DAME

Plusieurs titres réels doivent rendre le sanctuaire de Notre-Dame vénérable et précieux aux fidèles... Les réclamations réitérées du peuple pour la conservation de l'église de Notre-Dame ne furent pas l'effet d'un enthousiasme passager, ni d'un entraînement factice; mais le fruit des convictions les plus sincères et d'un attachement aussi légitime que traditionnel. Voici les motifs de cet attachement :

A. ANTIQUITÉ ; LIEU DE SÉPULTURE.

Le premier motif du respect et de l'attachement que les Fribourgeois vouent à l'église de Notre-Dame, c'est son antiquité. — Toute famille se fait gloire d'honorer le berceau de ses ancêtres, alors même que souvent ce berceau n'est qu'uneasure informe et dégradée. Quel respect et quelle affection la famille fribourgeoise ne doit-elle donc pas porter au temple le plus ancien de notre ville, au temple où tant de générations sont venues prier et où nos ancêtres ont obtenu par l'intercession de Marie les faveurs célestes les plus signalées?... Notre-Dame fut autrefois église de l'Hôpital : pouvait-on placer ce charitable établissement sous de meilleurs auspices que sous le patronage de Celle qui est appelée à si juste titre la Santé des infirmes?... Enfin, ce qui doit augmenter dans plusieurs familles et corporations fribourgeoises, leurs sentiments de vénération pour l'église de Notre-Dame, c'est la pensée que leurs ancêtres y avaient

autrefois droit de sépulture. De quel respect, de quels pieux sentiments ne doivent donc pas être animés les fidèles qui fréquentent l'église de Notre-Dame, en se rappelant que les cendres de tant de générations, les cendres de leurs aïeux peut-être, reposent en paix depuis tant de siècles, sous les dalles vénérées de ce sanctuaire, qui, par les fondations de tant de messes pour les morts, est devenu un lieu de consolation pour les pauvres âmes du purgatoire !

B. SANCTUAIRE DE MARIE, PATRONNE DE FRIBOURG.

Remarquons en second lieu que Notre-Dame est, au centre de notre ville, la seule église construite en l'honneur de la T. S. Vierge. Le culte de Marie est un des aspects les plus populaires et les plus poétiques sous lesquels se révèle le catholicisme. Le culte de Marie, c'est l'amour mêlé de respect que des enfants bien nés témoignent à leur mère. Moins profond et à une distance infinie des hommages d'adoration que nous rendons à Dieu le Père, le culte de Marie a pourtant je ne sais quoi de plus tendre et de plus expansif.

Toutes les villes catholiques ont toujours eu à cœur d'ériger des monuments publics de leur dévotion envers l'auguste Mère de Dieu. Paris montre avec orgueil les deux tours de sa métropole, dédiée à Marie. Lyon se confie en Notre-Dame de Fourvière et Marseille en Notre-Dame de la Garde.

Il fut un temps où nos ancêtres invoquaient la Mère de Dieu sous le vocable de *Notre-Dame de Fribourg*. Dans les documents du XV siècle on trouve toujours l'expression « *Beata Maria Virgo friburgensis* » : *Notre-Dame de Fribourg*. Nos ancêtres ont donc invoqué Marie sous ce titre ; imitons-les et répétons avec confiance : « Notre-Dame de Fribourg, priez pour nous ! »

L'attachement du peuple fribourgeois pour le sanctuaire de Notre-Dame n'a pas diminué de nos jours. Nous avons tout lieu d'espérer, dit M. le chanoine Ræmy déjà en 1852, « que les mauvais jours ne se reproduiront plus et que Notre-

Dame sera désormais à l'abri de dangers de démolition. Le parti qui voulait jadis détruire cette église aura enfin compris que c'est en vain qu'on s'attaque au sanctuaire de Marie. Tant de menaces, tant de projets de démolition, toujours couronnés du même insuccès, auront fait voir même aux moins clairvoyants que le doigt de Dieu est là. On a vu se vérifier dans la conservation quasi miraculeuse de Notre-Dame, ce que de naïfs légendaires du moyen-âge nous rapportent au sujet de certaines images ou statues de la T. S. Vierge que l'on avait voulu déplacer, afin de les mettre plus en évidence dans des sanctuaires plus richement ornés ou d'un accès plus facile pour les fidèles. Vaines tentations ! On trouvait chaque matin que la statue ou l'image miraculeuse avait été reportée, par une main inconnue, à son emplacement primitif. C'est de la même manière, on peut dire, que l'on a vu échouer tous les projets de détruire ou de transférer l'église de Notre-Dame. »

Mais laissons là ces considérations qui sont plutôt de convenance et de sentiment, et, abordant le côté pratique, faisons voir les nombreux avantages que procure aux fidèles l'église de Notre-Dame.

S'il s'agissait d'un sanctuaire abandonné, sans utilité directe pour le public, on comprendrait que les fidèles ne missent aucun intérêt à sa conservation, et on s'expliquerait en un certain sens le dédain de certains esprits forts qui appliqueraient volontiers à l'église de N.-D. ces paroles de l'Évangile au sujet du figier improductif : *Ut quid terram occupat ?* Pourquoi occupe-t-il cette place ? Mais, grâce à Dieu, ce reproche tomberait cette fois-ci absolument à faux. Notre-Dame est au sein de notre ville, une des églises les plus fréquentées, soit pour l'assistance aux offices divins, soit pour la réception des sacrements, soit enfin par les nombreuses associations pieuses et confréries dont elle est le siège.

C. CONFRÉRIES ET ASSOCIATIONS RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME

1. Les congrégations de la Sainte-Vierge.

fondées par le B. P. Canisius.

La dernière racine des congrégations de la Sainte-Vierge remonte jusqu'au cœur du B. P. Canisius. Dès son enfance il avait une tendre dévotion envers la Sainte-Vierge, dont il est devenu le grand apôtre par la parole et par la plume, et dans sa vieillesse il avait encore la coutume de faire chaque jour le pèlerinage à Notre-Dame de Bourgillon ou de la Chassote. Il meurt favorisé par une apparition de la Sainte-Vierge en nous laissant, comme testament ses dernières paroles : *Ecce! Ave Maria!* A peine entré dans la Compagnie de Jésus, il fonda une association de la Sainte-Vierge à Cologne en 1543 ; une autre à Messine en 1548, une troisième à Ingolstadt en 1549 ; en 1553, il inaugura celle de Vienne dont fut membre Stanislas Koska et en 1556 celle de Prague etc. Après son arrivée à Fribourg, le Bienheureux fonda dans l'église de Notre-Dame, en 1581, la congrégation des hommes et des femmes, plus tard celle des étudiants, des jeunes gens et des jeunes personnes. C'est cette congrégation de Fribourg qui a servi de type à toutes les congrégations. Le manuscrit des statuts de la congrégation de Fribourg, rédigés par le B. P. Canisius, portant les corrections du délégué du général Aquaviva, approuvés canoniquement par le pape Grégoire XIII en 1583, (une année avant l'approbation de la congrégation de Rome) sont encore dans le trésor actuel de la congrégation de Fribourg, avec le sceau même, dont se servait le Bienheureux, représentant l'Assomption de la Sainte-Vierge, et portant la date 1582. En suite de nombreuses adhésions à la congrégation de la Sainte-Vierge, on fut même obligé d'agrandir l'église de Notre-Dame en 1584, et il est probable que l'autel de l'Assomption date de ce temps là comme autel de la congrégation. Dieu seul pourrait dire combien la congrégation de Fribourg a pesé à l'heure critique du XVI^e siècle dans la balance pour la conservation de la foi à Fribourg et dans le canton ! Dieu seul pourrait dire, combien d'âmes de toutes les classes de la société depuis trois siècles ont été sauvées et se sont sanctifiées par cette Congrégation ! Et Dieu seul sait aussi, quel bien cette congrégation pourrait encore faire dans l'avenir pour la ville de Fribourg : elle est un terrain religieux où tous les hommes de la même foi pourraient se

tendre la main pour travailler efficacement d'un commun accord à la seule chose nécessaire, *au salut éternel de leurs âmes.*

La fête titulaire de la Congrégation des Hommes et des Dames est célébrée le jour de l'Assomption ; celle des jeunes gens et des jeunes personnes le jour de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge.

Les maîtres de maison et les maîtres d'état se sont toujours fait un devoir d'encourager leurs subordonnés à entrer dans les congrégations fondées pour la jeunesse, de leur donner le temps nécessaire pour assister aux pieux exercices qui ont lieu une fois par mois. (Pour les jeunes gens le premier et pour les jeunes personnes le quatrième dimanche.) Ces congrégations, si utiles pour notre jeunesse, forment une digue solide contre le torrent des amusements mondains, auxquels la jeunesse de nos jours ne s'adonne, hélas, que trop.

L'œuvre des congrégations jouit toujours de la protection spéciale des évêques de Lausanne et de Genève.

Mgr Marilley écrivait le 9 janvier 1865 : « Je recommande d'une manière spéciale l'œuvre de la congrégation fondée par le B. Pierre Canisius, œuvre aussi respectable par son origine qu'utile par les fruits du salut qu'elle a produits et qu'elle est appelée à produire encore. »

Mgr Cosandey a été pendant de longues années Præses de la Congrégation.

Son Em. le cardinal Mermillod présida plusieurs fois les fêtes de la congrégation pour laquelle il avait toujours des paroles de sympathie et d'encouragement.

Mgr Deruaz, à la fin de la mission allemande en 1897, a vivement recommandé les quatre congrégations ; en 1899 Sa Grandeur, à la fin d'une retraite, exhorta chaudement les hommes de Fribourg à s'enrôler nombreux dans la congrégation comme le meilleur moyen de persévérance dans le bien. Aussi le mandement de carême recommande-t-il chaque année les congrégations.

Il y a quatre congrégations de la Sainte-Vierge établies à l'église de Notre-Dame : la congrégation des hommes, des dames, des jeunes gens, et des jeunes filles ; le second patron de la congrégation des hommes est saint Joseph, de celle des dames, sainte Anne, de celle des jeunes gens, le B. P. Canisius, de celle des jeunes filles, la bienheureuse Marguerite Marie Alacoque ; les diplômes d'agrégation à la « Prima Primaria » de Rome avec l'indication des indulgences se trouvent suspendus à l'église de Notre-Dame.

2. La Confrérie du Saint-Rosaire.

Les confréries du Saint-Rosaire furent établies dès que

saint Dominique eut fait connaître au monde cette salutaire dévotion en 1221. Il est peu de confréries dans l'Eglise qui soient plus répandues et qui produisent des fruits plus abondants de salut que la confrérie du Saint-Rosaire, et les obligations qu'elle impose sont si faciles à remplir, qu'il n'est pas un fidèle qui ne doit avoir à cœur d'y entrer. Dans une vingtaine d'Encycliques et de Lettres Apostoliques Léon XIII a recommandé la dévotion du St-Rosaire. La confrérie a été érigée dans l'église de Notre-Dame, le 1^{er} juillet 1617, par le R. P. Philippe Tanner, une des gloires de l'ordre des Capucins, mort en odeur de sainteté le 31 mars 1656. Les statuts de cette Confrérie, rédigés par le P. Gardien *Dominico a Foro-Tiberii*, furent confirmés en 1657 « pour détourner la colère céleste. » Tous les premiers dimanches de chaque mois et aux fêtes chômées de la Sainte-Vierge, un R. P. Capucin fait une instruction, suivie d'une procession solennelle en l'honneur du Saint-Rosaire.

Pours'y faire inscrire, prière de s'adresser aux rév. chanoines de Notre-Dame, et pour gagner les nombreuses indulgences on doit réciter, pendant la semaine, en entier le rosaire de quinze dizaines en se servant d'un chapelet bénit.

3. Le Rosaire perpétuel.

Le Rosaire perpétuel est une association, dans laquelle on récite, jour et nuit, sans interruption le saint Rosaire, pour rendre à Marie et à son divin fils un *perpétuel hommage* et obtenir un *perpétuel secours* pour les associés, pour l'Eglise, pour les agonisants et les défunts etc. Cette dévotion, fondée en 1635 à Bologne par le P. Dominicain Martini, se propagea rapidement, surtout en France, où elle a compté à la fin du siècle dernier près d'un million d'associés ; subissant les coups de la Révolution elle disparut avec l'ordre des Frères-Prêcheurs. Mais en 1858 elle fut rétablie avec une nouvelle organisation approuvée par Pie IX en 1867 : Les associés se groupent en section des vingt-quatre membres, dont chacun accepte une heure soit par jour, soit par semaine, soit par mois pour la consacrer toute entière à Marie. Cette dévotion fut établie en 1887 dans l'église de Notre-Dame par le rév. P. Henry, dominicain, qui prêcha le mois de Marie cette année-là.

Pour s'y inscrire s'adresser à un chef de section.

4. L'Archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie

POUR LA CONVERSION DES PÉCHEURS

Le but de cette archiconfrérie, connue du monde entier,

est : d'honorer d'une manière spéciale le Cœur immaculé de Marie et d'imiter ses vertus ; d'obtenir de la miséricorde divine, par l'intercession de la T. S. Mère de Dieu, la conversion des pécheurs. Cette pieuse association fut fondée à Paris dans l'église de Notre-Dame des Victoires, par M. Desgenettes, curé de cette paroisse, en 1836. Elle compte maintenant plus de 18,400 confréries et plus de 30 millions d'associés. Pie IX nommait cette archiconfrérie „une inspiration céleste, une œuvre de Dieu, une source de bénédiction pour l'Eglise.“

Mgr Jenny, évêque de Lausanne et de Genève, l'a érigée dans l'église de Notre-Dame de Fribourg en 1841 ; elle est devenue très populaire à la ville et dans le canton ; en suite d'un appel fait dans les *Annales du B. P. Canisius*, près de 1000 nouveaux membres se sont inscrits depuis les premiers six mois de l'année 1900. Chaque samedi une messe est dite à 9 h. dans l'église de Notre-Dame pour les associés vivants et morts. Pour être membre il faut se faire inscrire, et réciter chaque jour un „Ave Maria“ pour la conversion des pécheurs. Les exercices ont lieu chaque second dimanche après les vêpres.

5. L'Apostolat de la prière. — Ligue du Cœur de Jésus.

Parmi les pieuses Associations établies dans l'église de Notre-Dame, une de plus récentes et qui n'est pas la moins féconde en résultats consolants, c'est celle de l'*Apostolat de la prière — la ligue du Cœur de Jésus*. Cette œuvre pie a été fondée par le R. P. Ramière, de la Compagnie de Jésus, en 1844 ; elle se répandit rapidement dans le monde entier, de sorte que l'Apostolat de la prière compte maintenant plus de 50,000 centres d'association et plus de 20 millions d'associés. Ce développement est dû surtout au « *Messager du Cœur de Jésus* », organe de l'œuvre, dont les vingt-huit éditions paraissent en quinze langues différentes et comptent plus d'un demi million de lecteurs.

Par l'Encyclique de Léon XIII sur la dévotion du Sacré-Cœur, et par la consécration officielle de l'humanité à ce divin Cœur par le Pape, l'*Apostolat de la prière* a reçu son couronnement et la mission apostolique de propager la dévotion au Sacré-Cœur. Il importe donc de connaître son but et son organisation.

Cette Œuvre est une ligue de zèle et de prières en union avec le Cœur de Jésus. Elle se nomme *Apostolat*, parce qu'elle a pour but de faire de tous les chrétiens de vrais apôtres, dévoués à la gloire divine et

au salut des âmes. C'est l'Apostolat *de la prière*, car la prière est le moyen, non pas unique, mais principal, qu'elle met en œuvre, moyen facile et universel, renfermant, outre les prières, les œuvres et les souffrances offertes chaque jour au divin Cœur. Enfin, c'est la Ligue du Cœur de Jésus, parce que sa mission officielle est de *propager le culte du Sacré-Cœur* dans le monde (Léon XIII, 24 mai 1879), et d'établir son règne dans les sociétés. Aussi sa devise est : *Que votre règne arrive ! In hoc signo vincas !*

Trois pratiques forment dans l'Apostolat *trois degrés*, à chacun desquels répond une série *spéciale* de riches indulgences.

1^{er} Degré : *Consécration quotidienne au divin Cœur.*

Le 1^{er} degré comprend tous les fidèles, inscrits dans un centre quelconque de l'Apostolat et munis d'un *billet d'admission*, qui, chaque matin, ajoutent à leur prière la consécration de la journée au Cœur de Jésus, toujours priant et s'offrant lui-même pour tous dans le sacrifice de l'autel ; on se sert avec fruit de la prière suivante :

Divin Cœur de Jésus, je vous consacre ma journée, et je l'offre, par le Cœur immaculé de Marie, à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez sur nos autels.

2^e Degré : *Dizaine du Rosaire.*

Le 2^e degré comprend ceux des précédents associés qui sont engagés, en outre, à offrir chaque jour au Cœur immaculé de Marie *une dizaine du Rosaire*, pour la conservation du Souverain Pontife et les autres intentions recommandées chaque mois aux associés.

3^e Degré : *Communión réparatrice.*

Enfin, le 3^e degré renferme tous les associés qui ont promis de faire la *Communión réparatrice* hebdomadaire ou mensuelle aux mêmes intentions apostoliques. Ils se proposent aussi de consoler le Cœur de Jésus et de « détourner les fléaux de la divine colère par cette communión perpétuelle et véritablement *réparatrice.* » (Bref du 27 sept. 1882.)

Voici les privilèges de l'œuvre : I. 198 indulgences plénières, propres à l'œuvre, et un grand nombre d'indulgences *partielles*. II. Titre particulier aux *promesses faites par Notre-Seigneur* à la B. Marguerite Marie, en faveur de ceux qui travaillent à glorifier son divin Cœur. — III. Participations spéciale aux *prières, pénitences, messes, communions* de tous les grands Ordres, de plus de 120 congrégations religieuses, de 42,000 paroisses, communautés, œuvres catholiques, etc.

Par une décision de Sa Grandeur Mgr Deruaz, le siège de l'œuvre pour Fribourg se trouve maintenant dans l'église de Notre-Dame, et les exercices ont lieu tous les premiers vendredis, avec communión générale, instruction et bénédiction.

6. L'Archiconfrérie des mères chrétiennes

SOUS L'INVOCATION DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS

C'était en 1850 au mois de Marie que quelques mères de familles de Lille eurent la pensée de se réunir pour adresser chaque jour une prière à la Vierge immaculée, Mère de douleurs, dans le but de recommander leurs enfants à sa protection toute puissante. Ce fut le

commencement de l'importante association des mères chrétiennes, qui sur la demande du R. P. Ratisbonne, fut érigée par Pie IX en archiconfrérie avec siège à Paris. Dès lors l'association prit un grand développement et se répandit dans tous les pays catholiques. Le but de l'archiconfrérie est de multiplier les grâces dont ont besoin les mères chrétiennes. Leurs cœurs unis au Cœur immaculé de Marie, mettent en commun vœux, sollicitudes, prières, pour attirer sur leurs enfants et sur leurs familles les bénédictions d'en haut. Les exercices se font une fois par mois aux jours de fête auxquels le Souverain Pontife a attaché les indulgences plénières. Tous les ans il y a une retraite. Cette archiconfrérie fut érigée dans l'église de Notre-Dame en 1884 par Son Em. le cardinal Mermillod ; le premier directeur fut M. Pellerin, grand vicaire, qui en remit plus tard la direction à M. le chanoine de Weck.

Les exercices avec communión, instruction et bénédiction ont lieu aux jours annoncés d'avance. Il y a aussi une section allemande de cette confrérie, qui se réunit chaque second dimanche après midi.

Telles sont donc les différentes associations pieuses, si utiles de nos jours, et recommandées par le pape et les évêques, érigées à Notre-Dame comptant des milliers de membres fervents et très attachés à l'église de Notre-Dame.

III. LE SEVICE RELIGIEUX ORDINAIRE A NOTRE-DAME

LES DIMANCHES ET LES JOURS DE FÊTES

Première Messe à 6 h., souvent suivie d'une seconde Messe ; office à 8 h. sermon allemand ; à 1½ h. catéchisme allemand ; à 2 h. vêpres. Tous les premiers dimanches et à certaines fêtes de la Sainte-Vierge il y a bénédiction du T. S. Sacrement après l'office, et après les vêpres sermon français par un rév. P. Capucin, puis processión en l'honneur du St. Rosaire et bénédiction. — A 6 h. du soir réunion de la congrégation des jeunes gens avec instruction.

Tout les seconds dimanches il y a bénédiction après les vêpres et exercices de l'Archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie avec instruction française. — A 4 h. réunion de la congrégation des femmes et mères chrétiennes allemandes.

Tous les troisièmes dimanches il y a après les vêpres réunion de la congrégation des dames avec sermon et bénédiction.

Tous les quatrièmes dimanches, à 6 h. du matin, communión générale pour les membres de la congrégation des jeunes filles et servantes allemandes et, à 4 h. après midi, réunion mensuelle de la dite congrégation avec sermon, instruction et bénédiction.

Tous les dimanches, après les exercices de l'après midi, récitation du chapelet.

LES JOURS D'ŒUVRE

Première Messe à 5½ h. depuis Pâques jusqu'à Noël ; de Noël à

geois affectionneront toujours le plus vivement, ce sera celle qui élève son modeste frontispice et la blanche coupole de son clocher, comme un symbole d'innocence et un gage d'attachement envers l'auguste Mère de Dieu.

Indulgences

A GAGNER A L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME

POUR SON AFFILIATION A LA BASILIQUE DE ST. JEAN DE LATRAN A ROME.

Indulgence plénière : à la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur ; aux fêtes de S. Jean-Baptiste, des apôtres saints Pierre et Paul, de S. Jean-Evangéliste et de la dédicace de l'église de S. Jean de Latran (9 nov.) Conditions : réception des sacrements, visite de l'église en y priant selon l'intention du Souverain-Pontife.

Indulgences partielles : «sept ans et sept quarantaines» aux fêtes des autres apôtres. Conditions : confession, visite de l'église et prière. *Quatre ans et quatre quarantaines* pendant l'Avent et le Carême ; *cent jours* pour tous les jours de l'année.

Les indulgences stationales : le premier dimanche de Carême, le dimanche des Rameaux, le Jeudi et le Samedi saints, le samedi dans l'octave de Pâques, le mardi des Rogations et la veille de la Pentecôte. Conditions : acte de contrition, visite de l'église et prière selon l'intention du Souverain-Pontife.

Une résolution pratique et très utile.

Il y a dans la ville de Fribourg une multitude d'associations diverses pour les hommes et pour les jeunes gens, avec différents buts plus ou moins mondains.

Mais parce que le devoir de l'homme est avant tout de sauver son âme, il importe donc souverainement, qu'on se groupe aussi sous le drapeau de la foi et de la piété. Or les congrégations de la Sainte-Vierge, établies depuis trois siècles en l'église de Notre-Dame, sont ces arches de Noë, qui présentent aux différentes classes de la société un asile assuré, pour sauvegarder les intérêts suprêmes des âmes, surtout des âmes des jeunes gens si menacées de nos jours.

Comme ce serait utile aux âmes, édifiant pour le public et consolant pour les parents, de voir soit les jeunes gens, soit les jeunes personnes se réunir au moins une fois par mois dans l'église de Notre-Dame pour y entendre une instruction solide sur les devoirs de leur état et de la religion et s'approcher de temps en temps de la Table sainte ! A quoi servent tous les progrès matériels et intellectuels, si on vient à perdre son âme !

C'est pourquoi les Chanoines de Notre-Dame recommandent instamment à la population de Fribourg l'entrée en masse dans les quatre congrégations de la Sainte-Vierge : les congrégations des hommes, des jeunes gens, des dames et des jeunes filles.

Par Marie à Jésus, par Jésus à Dieu !

Une seule chose est nécessaire : Sauver son âme !

